

# ASSEMBLEE NATIONALE

29 juin 2005

---

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - (n° 2381)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 68

présenté par  
MM. Jean-Marie Le Guen, Vergnier, Gaubert, Mme Pérol-Dumont, M. Boissérie  
et les membres du groupe socialiste et apparentés

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL**

**AVANT L'ARTICLE 26, insérer l'article suivant :**

« 10 % des investissements publicitaires des entreprises commerciales alimentaires doivent être consacrés à l'information nutritionnelle, et en particulier à la promotion des fruits et légumes. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.